



**Section des unités de recherche**

# Processus de rédaction du rapport et de notation dans l'évaluation des unités de recherche

---

octobre 2009

## Exposé des motifs

A partir de la campagne d'évaluation 2009/2010 correspondant aux établissements de la « vague D », l'AERES a adopté une notation des unités et équipes de recherche selon QUATRE critères. La notation en quatre niveaux (A+, A, B et C) sur chacun des quatre critères est accompagnée d'une notation globale, toujours sur quatre niveaux. Cette approche est destinée à fournir aux différents acteurs (directeurs d'équipes et d'unités, présidences d'université, directions scientifiques,...) une information pertinente et opérationnelle. Elle ne remplace évidemment pas une lecture du rapport fourni et en particulier de sa partie conclusive dégageant les points forts, points faibles et fournissant quelques recommandations.

Les quatre critères de notation concernent la **production (qualité, quantité, impact)**, l'**attractivité** (nationale, internationale,..), la **stratégie (management, lancement de jeunes équipes,...)** et le **projet** (qualité, opportunité,...). Les deux premiers éléments caractérisent l'état actuel de l'unité et sont plutôt destinés à ceux qui souhaitent contrôler la fécondité des investissements réalisés dans le passé. Les volants "stratégie" et "projet" concernent plus le futur et plus précisément la qualité du projet, l'opportunité de développer des recherches dans ce champ et la capacité de l'unité à réaliser ses ambitions. Outre leur vocation de conseil pour les acteurs de l'unité, ils visent à éclairer les financeurs, agences de moyens, tutelles et autres intervenants du domaine sur le potentiel de développement. Une **note générale**, attribuée par l'AERES, donne une impression globale pour les autres publics. Elle privilégie la nécessaire exigence de qualité de la recherche scientifique.

La notation de chacune des rubriques résulte de l'appréciation d'un certain nombre d'éléments qualitatifs et quantitatifs. **Ni les quatre notations spécifiques, ni la notation globale ne découleront de l'application automatique d'une formule, fût-elle complexe, car elles requièrent l'intégration par des experts d'éléments d'appréciation prenant en compte l'évolution actuelle de la science et la façon dont elle se construit, avec ses spécificités, dans chaque champ thématique.** Elles sont élaborées sur la base des éléments fournis par le comité d'experts : rapport détaillé dégageant des points forts, des points faibles et fournissant quelques recommandations, observations en retour du directeur d'unité et des établissements et organismes de rattachement. Les différents éléments entrant en considération pour l'établissement de chaque élément de cette notation sont précisés en appendice. A cette étape apparaît un nécessaire élément de subjectivité liée à l'appréciation par les pairs de l'intérêt de la recherche. Cette limite à l'objectivité liée à l'évaluation par les pairs a d'ailleurs été identifiée et assumée par l'ENQA<sup>1</sup> et justifie le débat contradictoire au sein du comité d'experts.

Suite à l'ensemble des visites, des réunions de restitution et de notation sont organisées dans les locaux de l'AERES, par panel disciplinaire. Chaque réunion comprend les présidents de comité d'experts (ou leur représentant en cas d'indisponibilité du président) des unités du panel ainsi que les délégués scientifiques de l'AERES concernés. Chaque réunion est présidée par le délégué scientifique coordinateur correspondant ou son représentant. Les participants disposent de l'ensemble des rapports des unités du panel.

Quand, pour différentes raisons, la notation n'aura pas pu être faite suivant cette procédure, elle sera effectuée par le délégué coordinateur en concertation avec les délégués scientifiques. Cette procédure devra rester exceptionnelle.

---

<sup>1</sup> F. Crozier *et al.*, « Terminology of quality assurance : towards shared European values? », ENQA Occasional Papers 12, disponible sur <http://www.enqa.eu/pubs.lasso>

# Processus de rédaction du rapport dans l'évaluation des unités de recherche

## Objet

L'évaluation externe d'une unité de recherche comporte quatre grandes étapes : préparation, visite, rédaction, notation.

On détaille ici le processus de rédaction. Celui-ci démarre à l'issue de la visite et se termine par la intégration du rapport d'évaluation accompagné des observations de l'unité par la direction de la section des unités de l'AERES.

## Principe

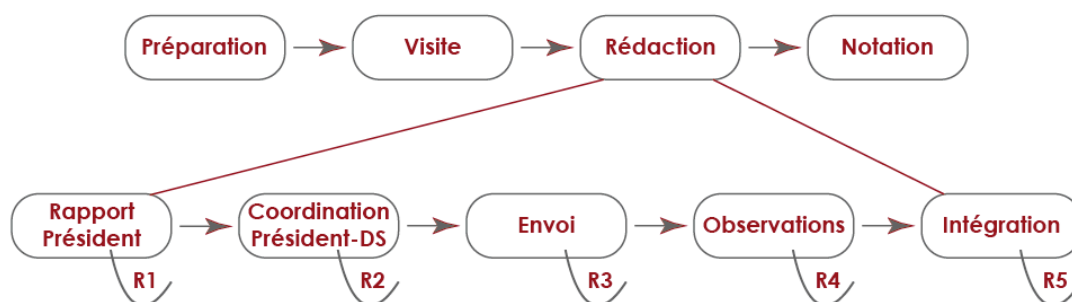
Un certain nombre d'éléments factuels étant rassemblé dans un tableau spécifique validé par le comité d'experts, le rapport d'évaluation s'attache à fournir des éléments permettant à l'unité évaluée et aux établissements et organismes de rattachement d'améliorer le positionnement de celle-ci dans le paysage de la recherche.

## Documents

L'évaluation d'une unité conduit à la production de documents écrits de nature différente :

- un **tableau rassemblant des éléments factuels quantitatifs** répartissant les publiants de l'unité par établissement et organisme de rattachement.
- le **rapport d'évaluation** dont l'organisation, le volume et les objectifs sont définis dans le "carnet de visite".

## Déroulé



- R1.** Projet de rapport établi par le président en concertation avec le comité d'experts
- R2.** Coordination entre le président, les Délégués scientifiques et éventuellement le directeur de la section 2 pour conformité du rapport au cahier des charges de l'AERES
- R3.** Envoi du rapport au directeur d'unité et aux établissements et organismes de rattachement
- R4.** Recueil des observations formulées par le directeur d'unité et les établissements et organismes de rattachement
- R5.** Correction des erreurs matérielles éventuelles et intégration dans la procédure "notation"

## Détail de chaque étape



- **Étape R1 : Rédaction du projet de rapport**

Le président du comité d'experts organise, coordonne et finalise la rédaction de la première version du rapport d'évaluation. Il l'envoie au Délégué scientifique ayant suivi le comité d'experts.

- **Étape R2 : Coordination entre le Président et les délégués scientifiques**

Le délégué scientifique s'assure de la conformité de ce rapport au cahier des charges figurant dans le "carnet de visite". Il propose d'éventuelles modifications pour s'y conformer. Après discussion avec le président du comité, ce projet est intégré à la base de données de l'AERES.

- **Étape R3 : Envoi des rapports**

Le rapport est alors transmis aux directeurs d'unité concernés ainsi qu'aux établissements et organismes de rattachement principaux.

- **Étape R4 : Collecte des observations**

Les évalués envoient leurs observations à l'établissement ou à l'organisme de rattachement principal qui les transmet à l'AERES. On distinguera les remarques factuelles, des arguments portant sur des questions de fond. Le rapport sera corrigé des éventuelles erreurs matérielles.

- **Étape R5 : Intégration, rapport définitif**

La version définitive du rapport d'évaluation et les observations sont transmises au directeur de la section des unités pour intégration dans la base de données et poursuite du processus (phase de notation).

# Processus de notation dans l'évaluation des unités de recherche

## Objet

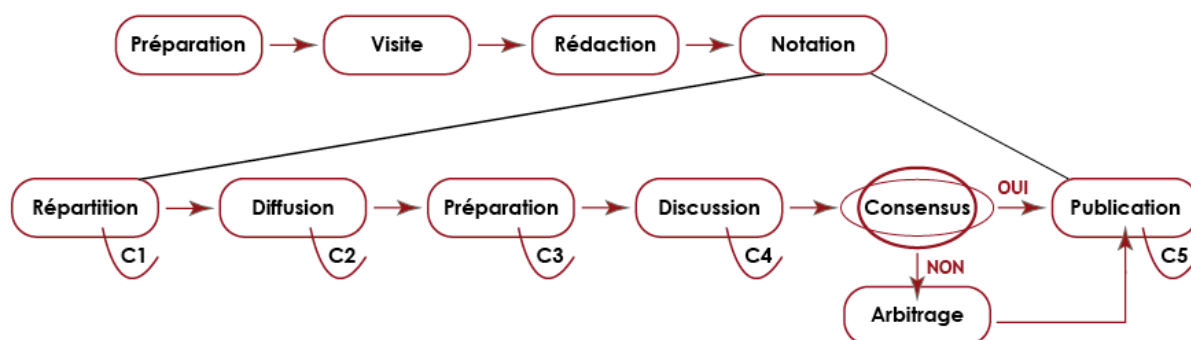
L'évaluation des unités comporte quatre grandes étapes : préparation, visite, rédaction, notation.

On détaille ici le processus de notation. Celui-ci démarre à la remise du rapport et de la grille d'évaluation par le comité de visite et se termine par la publication de la notation de l'unité et des équipes par l'AERES.

## Principe

Une notation homogène des unités d'un panel est établie par une commission réunissant les présidents des comités ayant visité les laboratoires du panel en question et les délégués scientifiques en charge des laboratoires concernés et placée sous la direction du coordinateur de l'AERES.

## Déroulé



- C1.** Répartition des équipes de recherche et des laboratoires dans les panels.
- C2.** Diffusion des rapports et des observations, si elles sont disponibles, de toutes les unités du panel aux membres de la commission correspondante
- C3.** Préparation par le groupe des délégués scientifiques du domaine d'une première notation multicritère des laboratoires et éventuellement des équipes
- C4.** Réunion des commissions de notation et proposition par consensus des grilles de notation multicritères
- C4bis.** En absence de consensus, notation par le délégué coordinateur en concertation avec les délégués scientifiques (exception).
- C5.** Publication de la notation en même temps que le rapport d'évaluation et les observations.

## Détail de chaque étape



### • Étape C1 : Répartition

La répartition des unités et équipes par panel se fera par grandes disciplines ou selon le découpage des panels de l'European Research Council<sup>2</sup>. On constituera des groupes d'environ 10 unités, en privilégiant une logique thématique.

### • Étape C2 : Diffusion

L'objectif est que chaque membre de la commission de notation dispose des éléments lui permettant de comparer les évaluations fournies et soit en mesure d'établir sa propre notation des unités et des équipes. Il reçoit donc dans un délai adapté l'ensemble des rapports et observations formulées par les unités relevant du panel<sup>3</sup>. Il a accès en séance aux documents fournis par l'unité préalablement à l'évaluation.

### • Étape C3 : Préparation

Les délégués scientifiques d'un même champ disciplinaire préparent collégalement une première grille qui servira de base au travail de la commission. Elle permet une meilleure équité dans l'utilisation des critères et facilite le travail du comité de notation.

C'est aussi à ce niveau que l'on pourra traiter le cas des équipes effectuant une recherche interdisciplinaire. En cas de recherche impliquant significativement plusieurs disciplines, une phase de concertation est organisée par les coordinateurs scientifiques entre les délégués scientifiques concernés. La notation est ensuite établie par le panel principal.

### • Étape C4 : Discussion

L'ensemble des présidents d'un panel donné se réunit avec les délégués scientifiques du domaine concerné, sous la direction du coordinateur scientifique. Les propositions sont examinées avec une attention particulière à l'homogénéité des critères utilisés et de leur mise en œuvre. La grille finale est obtenue par consensus.

### • Étape C4bis : Arbitrage

Dans le cas de divergence relevé à l'étape précédente, le délégué coordinateur arbitrera en concertation avec les délégués scientifiques.

### • Étape C5 : Publication

Les notes sont intégrées au rapport d'évaluation de l'unité. Elles sont transmises aux directeurs des unités évaluées et aux établissements et organismes de rattachement. Les rapports définitifs (rapport, observations des tutelles et notes) sont mis en ligne sur le site de l'Agence.

---

<sup>2</sup> Disponible sur <http://erc.europa.eu/pdf/memo.pdf>

<sup>3</sup> Si elles ont été communiquées dans les délais, par les directeurs d'unité et les établissements et organismes de rattachement.

Cette section précise les différents éléments pris en compte dans les quatre volets de la notation.

### ● Critère 1 : Qualité scientifique et production

Cette notation apprécie la pertinence et l'intérêt des recherches effectuées, la qualité des résultats obtenus et leur originalité, les avancées scientifiques, leur impact au niveau international et la prise de risque.

Elle évalue la qualité et la quantité des publications de référence (revues, congrès...), des livres, le nombre et la qualité des thèses encadrées et des habilitations soutenues.

Dans le cadre d'une recherche finalisée, elle évalue aussi la qualité et la quantité des projets partenariaux en tenant compte de la nature du partenariat, du type de contrat et de sa pérennité, du taux de financement, etc.

Enfin, lorsque c'est pertinent, elle évalue la qualité et la quantité des brevets et licences d'exploitation, des logiciels déposés, des collections maintenues, des observations effectuées, des documents de diffusion de la connaissance et de la culture scientifique et technologique ainsi que les retombées sociétales et celles dans le domaine de la recherche clinique (recherche translationnelle, mise en place de procédures, protocoles cliniques,...).

### ● Critère 2 : Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

Cette notation prend en compte en premier lieu, la notoriété, la visibilité, l'attractivité du laboratoire ou de l'équipe et de ses membres. Elle évalue les relations internationales, les exposés sur invitation à des congrès ou à l'étranger, les prix ou distinctions obtenus, la participation à des contrats nationaux et européens, l'organisation de congrès, la participation des membres du laboratoire à des comités éditoriaux et aux instances nationales et internationales d'évaluation de l'enseignement ou de la recherche, l'accueil de post-doctorants et de chercheurs étrangers, la capacité du laboratoire à attirer de bons chercheurs et enseignants-chercheurs de premier plan.

Par ailleurs cette notation prend également en compte la construction de partenariats et l'action du laboratoire dans les réseaux du secteur socio-économique, industriel et culturel, dans les actions de valorisation réussies, dans la politique régionale de recherche et ses relations avec les pôles de compétitivité

### ● Critère 3 : Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire

Il s'agit ici d'apprécier l'organisation, la cohérence, et la vitalité de l'unité, l'existence et les effets d'une politique d'animation scientifique, d'émergence de structures transversales ou de jeunes équipes, d'incitation aux échanges au sein du laboratoire, l'existence et les effets d'une politique de recrutement ouverte sur l'extérieur.

On évaluera notamment l'implication dans l'enseignement supérieur environnant et dans la formation doctorale, l'insertion dans l'environnement régional, les capacités de communication interne et externe.

### ● Critère 4. Appréciation du projet

On observe la réalité d'un projet à 4 ans, sa qualité, sa pertinence et sa cohérence par rapport aux moyens et sa faisabilité : définition des axes de recherche, solidité du potentiel humain, renouvellement et incitation à l'émergence de sujets innovants, évolution de l'organisation, affectation de moyens, politique prévisionnelle de recrutement, positionnement dans les réseaux appropriés, politique partenariale.